

Conseil municipal du 22 décembre 2015 à 18 h 00
--

- **Désignation d'un nouvel adjoint au Maire suite à la démission de ses fonctions d'adjoint d'un conseiller municipal**

Considérant la masse d'attributions de la commune dont les dossiers liés au port qui ne sont pas les moindres, de la présence et du travail que cela implique, le conseil municipal maintient le nombre d'adjoints au Maire à 6. A l'issue de l'élection uninominale à bulletins secrets, Alain Nédélec est désigné adjoint au Maire en tant que 2^{ème} adjoint au Maire.

- **Tarifs du budget général et du service assainissement applicables à compter de 2016**

Assainissement : le Conseil décide une augmentation de 2 % des tarifs pour permettre notamment la poursuite du programme de réhabilitation des réseaux d'eaux usées.

Services généraux : le Conseil reconduit les tarifs sociaux, administratifs, scolaires. Sont modifiées les taxes de séjour (résidences non classées et classées 1 et 2*).

Les redevances d'occupation du domaine public sont annualisées.

Il est créé un tarif forfaitaire journalier applicable aux commerces ambulants en dehors des jours de marché (marché estival et marché hebdomadaire) incluant l'occupation du domaine public et l'accès à l'énergie.

- **Décisions modificatives (DM) des budgets 2015**

Le conseil municipal adopte l'ensemble des DM comme ci-après :

- **Budget du camping :**

La DM2 du camping s'équilibre à 4.350 Euros. Elle est destinée à permettre le remboursement par le camping des salaires réglés par le budget général.

- **Service assainissement :**

La DM1 s'équilibre à 27.000 Euros en exploitation et à 0 en investissement. Elle permet d'inscrire des recettes supplémentaires qui sont affectées au remboursement des salaires réglés par le budget général. Un crédit supplémentaire de 10.000 Euros vient abonder l'opération Extension-réhabilitation des réseaux d'eaux usées (réalisation 2015 : rue de la Gare, secteur situé entre la rue des Moulins et la rue Saint Pol Roux, Penhir ; à venir début 2016 : la 1^{ère} tranche de travaux de réhabilitation des réseaux).

- **Budget du port :**

La DM2 du port 2015 est nécessaire pour apurer des créances éteintes. Elle s'équilibre à 0.

- **Exercice des délégations : Marchés de travaux**

La réhabilitation de 1.300 mètres linéaires de réseaux d'eaux usées sans tranchées a été prévue au budget assainissement 2015. Sont concernés les rues du Toulinguet pour 320 ml - St Pol Roux pour 115 ml - du Château d'Eau pour 240 ml - du Pré pour 120 ml - Allée de la Roselière pour 200 ml - de Kermeur pour 185 ml - et de Lagatjar pour 145 ml. Le marché a été attribué à l'entreprise ATEC REHABILITATION de PLERNEUF dans les Côtes d'Armor, avec pour sous-traitant l'entreprise SPAC de Châteaulin, pour un montant H.T. de 164.095 Euros. Les travaux devraient démarrer fin janvier 2016 sous la houlette du bureau B3E de Quimper pour une durée de cinq semaines.

Les travaux d'électrification et d'éclairage de la tour Vauban ont été confiés aux entreprises :

- SEI-SAS de Brest pour 53.789,77 Euros H.T. pour l'électricité,
- BARGAIN de Pluguffan pour 31.105,35 Euros H.T. pour la mise en lumière.

Ils seront supervisés par Mme CHABOT, scénographe et les bureaux d'études Moinard et Parcours Lumière. Ils dureront environ quatre mois et permettront la reprise concomitante des travaux de restauration de la tour supervisés par l'Agence de Ponthaud. Première réunion de chantier à la mi-janvier. Soixante-dix heures de travail seront confiées par ces deux entreprises à des salariés éloignés de l'emploi.

• **En bref :**

- Le tableau des emplois est modifié par le conseil pour permettre de réintégrer un agent en disponibilité.
- Le conseil admet en non valeurs 1.044 Euros sur le budget général de la commune ; 2.692 Euros sur le budget assainissement ; 510 Euros sur le budget du port au titre des non valeurs et 10.320 Euros au titre des créances éteintes (dépôts de bilan).
- Le conseil sollicite une subvention auprès de l'Etat dans le dossier d'aménagement de la rue du Loc'h. Les travaux sont estimés (hors réseaux électriques et France Télécom) à 325.000 Euros H.T.
- Le conseil inscrit des biens durables en investissement pour 3.500 Euros.
- Le conseil sollicite l'inscription au plan départemental de randonnée de deux itinéraires : le tour de Camaret (18 kms) et l'étang de Kerloc'h (8 kms).

Camaret-sur-Mer, le 24.12.2015
Le Maire, François SENECHAL